

M François SAUVADET
Président du Conseil général de la
Côte d'Or
BP 1601
21033 DIJON CEDEX

Michel BACHELARD Dijon 2
Noël BERNARD Genlis
Yves COURTOT Pouilly-en-Auxois
Jean ESMONIN Chenôve
Roger GANEE Saint-Jean-de-Losne
Pierre GOBBO Arnay-le-Duc
Robert GRIMPRET Montbard
Laurent GRANDGUILLAUME Dijon V
Michel MAILLOT Is-sur-Tille
Alain MILLOT Dijon 7
Patrick MOLINOZ Venarey-Les Laumes
Gabriel MOULIN Bligny-sur-Ouche
Jean-Paul NORET Laignes
Jean-Yves PIAN Dijon 8
Pierre POILLOT Liernais
Roland PONSAA Dijon 4
Colette POPARD Dijon 3
Pierre-Alexandre PRIVOLT Nuits-Saint-Georges
Jean-Claude ROBERT Gevrey-Chambertin
Paul ROBINAT Sombornon
Antoine SANZ Auxonne

Dijon lundi 11 janvier 2010

Monsieur le Président,

Le budget primitif 2010 du Conseil Général a été adopté le 18 décembre dernier dans un contexte financier dégradé pour notre département.

Pour ne citer que lui, le rapport de la Cour des Comptes d'octobre 2009 soulignait le désengagement de l'Etat et « *Le financement non assuré de la décentralisation sociale* ».

Comme j'ai eu l'occasion de le dire en séance publique, la faiblesse des compensations ou la non-compensation par l'Etat est une cause structurelle de nos difficultés, à laquelle sont venues s'ajouter les conséquences de la crise.

Or par une décision de décembre 2009, le Conseil d'Etat cette fois, vient de donner raison à Arnaud Montebourg, Président du Conseil Général de Saône et Loire, et à Claude Bartolone, Président du Conseil Général de Seine Saint Denis, qui demandaient à l'Etat la publication du décret d'application de la loi du 5 mars 2007 relative à la protection de l'enfance et organisant la compensation des charges au profit des Conseils Généraux. Le Conseil d'Etat leur a donné raison et a enjoint le Premier Ministre à publier ce décret dans un délai de 4 mois.

La preuve judiciaire est apportée que les transferts « à l'euro près » ne sont pas et n'ont jamais été une réalité. Les collectivités doivent faire face à leurs nouvelles compétences, sans la totalité des moyens qui devraient accompagner ces transferts.

Aussi, au nom des élus membres du groupe des Forces de Progrès, mais aussi au nom de tous les contribuables de la Côte d'Or, je vous demande de saisir officiellement l'Etat pour qu'il respecte ses engagements liés aux lois portant transfert de compétences, et notamment le financement du RMI/RSA, du handicap (PCH), et du fonds de la protection de l'enfance, et au besoin à recourir aux procédures judiciaires adaptées pour faire valoir les intérêts du département de la Côte d'Or.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de nos salutations distinguées



Jean-Claude ROBERT
Président du Groupe